



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre à vingt et une heure, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2013

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, B. LACOSTE, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, E. BANOS, D. LESCURE, S. VALLOIR, R. PASTOL, C. BUZOS, G. BELIN, Cl. DUBOURG.

REPRESENTES : R. CARSANA (procuration à Ph. VINCENT), J. Ph. PROVOST (procuration à E. BANOS), R. BIARNES (procuration à Ph. DUBOURG), P. URBANO (procuration à G. BELIN).

Secrétaire de séance : Brigitte LACOSTE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2013 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Délibérations
- ⇒ Questions diverses

1) Commission de Délégation de Service Public – Election des membres au scrutin proportionnel

Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer un avenant au contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement collectif avec la SAUR, visé le 21 février 2007.

Cet avenant intégrera notamment :

- Les curages des stations
- L'intégration des nouveaux ouvrages de la zone d'Escalès

L'article L. 1411-6 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que "tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L. 1411-5".

La commission est présidée de droit par le Maire et comprend pour les communes de moins de 3 500 habitants, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Aucune commission n'ayant été élue il est procédé à un vote. Ont été désignés comme membres de la commission :

En qualité de membres titulaires : **Robert CARSANA, Ginette BELIN, Claude DUBOURG**

En qualité de membres suppléants : **Philippe VINCENT, Patricia PEIGNEY, Eric BANOS**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Assainissement des eaux usées / Aménagement de la filière boues de la station du Merle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'avant-projet d'aménagement de la filière boue à la station d'épuration du Merle :

Dans le cadre de sa programmation 2013-2014, la commune d'ILLATS envisage de procéder à l'extension de la filière boues de la station d'épuration qui traite la quasi-totalité des eaux usées de la commune, située au lieu-dit « Le Merle ». En effet lors de la création de la station, la filière boues, constituée de deux lits plantés de roseaux a été réalisée à 50 %. Elle se révèle actuellement insuffisante. Le présent dossier vise à présenter les travaux de réalisation de deux lits supplémentaires, pour une surface de 200 m² environ et un stockage utile sur une hauteur de près de 1.50 m.

Le montant total des dépenses s'élève à 150 000 € HT soit 179 400 € TTC se répartissant ainsi :	
Travaux estimatifs	131 000.00 € HT
Etude de sol et contrôle technique	6 500.00 € HT
Divers	1 388.89 € HT
Honoraires du maître d'Œuvre	11 111.11 € HT

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être subventionnés par la Conseil Général de la Gironde et par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le Conseil Municipal approuve le projet pour un montant global de 150 000 € HT soit 179 400 € TTC. Monsieur le Maire est chargé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Subventions attendues :

➔ Du Conseil Général (15 % du montant H.T.)	22 500.00 € HT
➔ De l'Agence de l'eau Adour Garonne (25 % du montant H.T.)	37 500.00 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

3) autorisation de signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la filière boues à la station d'épuration du Merle

Monsieur DUBOURG indique que le dossier d'avant-projet pour l'aménagement de la filière boues à la station d'épuration du Merle, précédemment évoqué, a été établi par SOCAMA Ingénierie.

Les honoraires du maître d'Œuvre étant estimés à 11 111.11 € HT -inférieur à 15 000 € HT et ne nécessitant donc pas de consultation-, il est proposé au conseil municipal de l'autoriser à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec SOCAMA Ingénierie.

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer ce marché d'ingénierie de maîtrise d'œuvre avec **SOCAMA Ingénierie – La Morandière – Rue Galilée 33187 LE HAILLAN** ainsi que toute pièce concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4) création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (24.5/35^{ème}) au 1^{er} décembre 2013

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'ouverture d'une classe supplémentaire depuis la rentrée de septembre 2013.

Cette ouverture a nécessité la présence d'un agent faisant office d'ATSEM, durant les heures de cours ainsi qu'à la cantine, soit au total 7 heures $\frac{3}{4}$ par jour de classe. Ceci correspond à une quotité annualisée de **24.5/35^{ème}** hebdomadaire.

Un poste doit être créé au 1^{er} décembre prochain, l'agent recruté bénéficiant d'un contrat à durée déterminée durant 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ; ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 24 heures 30 à compter du 1^{er} décembre 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 21 heures 10.